

ou des installations qu'ils seraient prêts à fournir pour les opérations du maintien de la paix dûment autorisées.

Quatrièmement: Nous sommes déjà convenus, par une imposante majorité de l'Assemblée, que certains principes devraient dicter le partage des frais des opérations du maintien de la paix nécessitant des déboursés considérables. Il devrait désormais être possible, de transposer ces principes en une pratique d'application uniforme.

Monsieur le président, nous croyons que des mesures comme celles que je viens d'énumérer sont conformes à la Charte et qu'elles pourraient être mises en vigueur sans nuire à la position d'aucun membre. La Délégation du Canada croit que des mesures visant à soutenir et à renforcer l'aptitude des Nations Unies au maintien de la paix recevront l'appui de la majorité des membres. Nous sommes prêts, si cela peut sembler opportun, à soumettre des propositions précises à l'examen de l'Assemblée.

L'expérience nous enseigne que le fardeau des engagements pour le maintien de la paix retombe sur un petit nombre d'Etats membres et qu'il a tendance à se perpétuer. Il devient extrêmement difficile de mettre un terme à l'engagement. Sans doute, le coût du maintien de la paix est minime en regard du coût de la guerre; il me semble donc, que nous devrions tous être prêts à payer notre quote-part. Laisser les opérations en cours devenir inefficaces, ou ne pas créer les forces requises à l'avenir pour le maintien de la paix, c'est un risque qui pourrait être très grave. Si on en prend pleinement conscience un plus grand partage de l'appui et des contributions à ces opérations ne s'impose-t-il pas? Ne pas les soutenir pourrait bien un jour augmenter les exigences -- et accroître les dangers -- envers l'ensemble de la collectivité internationale. De toute façon je ne crois pas juste de compter qu'une minorité de pays continuera indéfiniment à porter le fardeau si la majorité ne se montre pas disposée à étudier le problème de règlement pacifique ou à aider au partage des frais du maintien de la paix.

La question du maintien de la paix est liée à la solvabilité de l'ONU. Le Canada a bien accueilli la proposition que la France a faite à la dernière session, d'examiner les pratiques financières et administratives de l'organisation. Nous avons été heureux de participer au Comité ad hoc d'experts qui s'est livré à cette étude. Nous considérons le rapport du Comité d'experts comme un document de la plus haute importance et nous insisterons pour la mise en vigueur de ces recommandations, à la fois par l'ONU et par tous les autres membres de l'appareil des Nations Unies. Nous espérons en particulier que les recommandations nous porteront à concentrer nos efforts sur les points essentiels grâce à l'application rigoureuse d'un ordre de priorité et d'adapter le rythme de croissance des Nations Unies et des institutions spécialisées selon les ressources disponibles tant humaines que financières.

En se préoccupant des problèmes du maintien de la paix il ne faut pas nous laisser distraire de la question essentielle du règlement